POITIERS NIORT CHÂTELLERAULT

Le Directeur de l' I.U.T.

- VU les articles L 713-9 et R.719-80 du code de l'éducation ;
- Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU les statuts de l'IUT de POITIERS ;
- Vu l'arrêté n° DS 26-03-2025-01 de la Présidente de l'université de Poitiers en date du 26 mars 2025 portant délégation de signature à M. Laurent MILLAND, Directeur de l'IUT de Poitiers-Niort-Châtellerault, à compter du 11 avril 2025 ;
- VU la délibération du Conseil de l'Institut Universitaire de Technologie de Poitiers-Châtellerault-Niort en date du 25 juin 2025 portant nomination de Laurent Bureau, Chef de département Science des Données ;

ARRETE :

Article 1 : Délégation de signature est donnée à Laurent Bureau, Chef de département SD, à effet de signer, au nom du Directeur de l'I.U.T. de Poitiers :

- les arrêtés de prise en charge des frais de mission
- tous les actes de liquidation et de mandatement de la dépense (attestation du service fait)
- tous les actes de certification du service fait

concernant le centre financier U20C021

Article 2 : Le présent arrêté prend effet à compter du 25 juin 2025

Article 3 : Le présent arrêté est publié sur le site internet de l'Institut Universitaire de Technologies de Poitiers-Châtellerault-Niort et information est transmise au Conseil d'Administration de l'Université de Poitiers

Fait à POITIERS, le 25 juin 2025

Vu et accepté le 25 juin 2025
par le Délégataire

Le Directeur,

UNIVERSITE DE POITIERS
INSTITUT UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE DE POITIERS

Laurent MILLAND
Directeur de l'IUT Poitiers-Châtellerault-Niort